

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE MONTCALM**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Montcalm, qu'à la séance ordinaire du conseil qui a eu lieu le 13 août 2025, il a été adopté le *Règlement numéro 541-1 établissant la vente pour non-paiement de l'impôt foncier de manière virtuelle et fixant les modalités.*

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Une copie dudit règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité régionale de comté.

DONNÉ à Sainte-Julienne, ce 14 août 2025.

Annie-Claude Moreau
Greffière-trésorière